

# Assurance Dommages aux animaux

## Document d'information sur le produit d'assurance

**AG Insurance SA**

Entreprise d'assurance belge agréée sous le numéro 0079

**Assurance Top Chien & Chat**



Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. L'étendue exacte des garanties et les limites d'intervention sont précisées dans les conditions générales du contrat. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les informations précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance Top Chien & Chat s'adresse aux particuliers. Elle vous protège face aux conséquences financières d'un accident ou d'une maladie dont votre chien ou votre chat serait victime. Il existe trois formules avec trois plafonds de remboursement différents.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

#### Garanties de base :

- ✓ **Frais médicaux :** remboursement des frais suivants nécessaires à la suite d'un accident couvert ou d'une maladie couverte :
  - Traitements prestés par un vétérinaire : consultations, visites à domicile si l'animal ne peut être déplacé, soins infirmiers, transfusions sanguines, interventions chirurgicales, anesthésies, chimiothérapie, radiothérapie, immunothérapie, traitement médical des tumeurs, ostéopathie, physiothérapie, hydrothérapie, phytothérapie, acupuncture, homéopathie, chiropractie, thérapie au laser, soins dentaires à la suite d'un accident assuré ;
  - Médicaments prescrits ou administrés par un vétérinaire ;
  - Examens diagnostiques prestés ou prescrits par un vétérinaire ;
  - Frais d'admission dans une clinique vétérinaire ;
  - Transport urgent en ambulance animalière vers le vétérinaire le plus proche ;
  - Frais d'équipements médicaux suivants prescrits par un vétérinaire : pansement, bandage, attelle post-opératoire fournie par le vétérinaire, collerette ou pet-shirt médical fournis par le vétérinaire dans le cadre d'un traitement, glucomètre, stylo ou seringue pour administration d'insuline ;
  - Frais des prothèses suivantes prescrites par un vétérinaire : prothèse oculaire qui restaure la vue, prothèse du coude, du bassin, de la hanche et du genou.
- ✓ **Frais d'euthanasie :** remboursement des frais d'euthanasie de l'animal pratiquée par le vétérinaire sur la base de son avis médical.

Le plafond de remboursement par sinistre varie en fonction de la formule choisie.

#### Couvertures optionnelles :

- ☐ **Le Pack Chien & Chat+** comporte les 7 garanties suivantes : Prévention, Soins dentaires à la suite d'une maladie, Orthopédie, Voyage, Thérapie comportementale, Décès et Epidémie/Pandémie.  
Un plafond de remboursement spécifique est fixé pour chacune de ces garanties.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

#### Dans les garanties de base et optionnelles, AG ne couvre pas :

- ✗ les frais relatifs à un accident survenu avant l'expiration du délai d'attente ou à une maladie dont les premiers symptômes ont été constatés par vous avant l'expiration de ce délai ;
- ✗ les frais relatifs à un état préexistant ;
- ✗ les frais relatifs à un accident ou une maladie résultant d'un acte intentionnel ou de négligence grave de votre part ou d'un membre de votre foyer ;
- ✗ les frais liés à la reproduction de l'animal, à la grossesse, à l'accouchement ainsi qu'à l'interruption de la gestation ;
- ✗ les frais relatifs aux maladies évitables par vaccination. Cette exclusion ne s'applique pas si l'animal est en ordre de vaccination ;
- ✗ les frais relatifs aux maladies congénitales. Cette exclusion ne s'applique pas aux entropions, aux ectropions et au syndrome brachycéphale.

#### Dans les garanties de base, AG ne couvre pas non plus :

- ✗ les frais pour les soins préventifs tels que la vaccination, le traitement antiparasitaire ;
- ✗ les frais liés aux cinq troubles orthopédiques suivants qu'ils soient d'origine accidentelle ou non : dysplasie, arthrose, luxation de la rotule, rupture du ligament croisé et hernie discale ;
- ✗ les frais liés aux maladies dentaires.



### Y a-t-il des restrictions à la couverture ?

#### Garanties de base :

- ! Franchise de 100 euros [sauf pour les frais d'euthanasie].
- ! Le taux de remboursement est de 90 %.
- ! Remboursement des frais liés à un sinistre couvert si exposés pendant une période de 18 mois à partir de la date de survenance du sinistre. Cette période de 18 mois est prolongée tant que le contrat reste en vigueur.

#### Couvertures optionnelles :

- ☐ Franchise de 100 euros pour les garanties du Pack Chien & Chat+ [sauf pour la garantie Prévention et la garantie Décès].
- ☐ Le taux de remboursement est de 90 % pour les garanties du Pack Chien & Chat+ [100 % pour la garantie Prévention].
- ☐ Remboursement des frais liés à un sinistre couvert si exposés pendant une période de 18 mois à partir de la date de survenance du sinistre. Cette période de 18 mois est prolongée tant que le contrat reste en vigueur.



## Où suis-je couvert (e) ?

- ✓ Vous êtes couvert pour les frais encourus en Belgique et dans les pays limitrophes, à condition que votre résidence principale se situe en Belgique.
- ✓ Si vous avez souscrit le Pack Chien & Chat+, vous êtes également couvert, pour les garanties de base, au cours de déplacements n'excédant pas 6 mois hors de la Belgique et des pays limitrophes.



## Quelles sont mes obligations ?

- Lors de la conclusion du contrat, vous devez nous informer de manière complète et exacte sur le risque à assurer.
- En cas de modification du risque assuré en cours de contrat, vous devez nous le déclarer.
- Vous devez prendre toutes les précautions d'usage pour éviter la survenance d'un sinistre.
- Vous devez déclarer un sinistre et ses circonstances dans le délai prévu aux conditions générales. Vous devez également prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter les conséquences du sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Vous avez l'obligation de **payer annuellement la prime** et vous recevez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et d'éventuels coûts supplémentaires.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date de début et du terme de l'assurance sont indiquées dans les conditions particulières du contrat. Le contrat dure un an et est prolongé automatiquement chaque année, sauf si vous ou nous résilions le contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard deux mois avant la date d'échéance annuelle du contrat. La résiliation du contrat doit se faire par envoi recommandé, par exploit d'huissier ou par la remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.

